| Département |
| --- |
| *PAS-DE-CALAIS* |
| Canton |
| *BOULOGNE NORD OUEST* |
| **Commune** |
| ***WIMEREUX*** |

*Arrêté n°2026_478*
*Feuillet n°059*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**
**Liberté - Egalité - Fraternité**
---
**ARRETE DU MAIRE**

*ST/PR/ME*
*Le Maire de la Ville de WIMEREUX,*

*VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,*

*VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,*

*VU, le Code Pénal,*

*VU, le Code de la Route*

*VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,*

*CONSIDERANT, la manifestation OPEN U9 le dimanche 04 octobre 2026 dans la salle J.P. Butel à Wimereux,*

*CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de cette animation et prévenir les accidents,*

***ARRETONS***

*Article 1er : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits, considérés comme gênants,*

- *allée du Québec, allée qui dessert l'arrière de la salle J.P. Butel (suivant le plan au verso)*
- *du vendredi 02 octobre 2026 à 08 h 00 lundi 05 octobre 2026 à 12 h 00.*

*Article 2 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place et du retrait des panneaux de stationnement interdit.*

*Article 3 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances ainsi qu'aux véhicules des organisateurs de la manifestation.*

*Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.*

.../...

*Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.*

*Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*WIMEREUX, le 29 septembre 2026*

*Le Maire,*
*Jean-Luc DUBAËLE*

MAIRIE DE WIMEREUX (Pas-de-Calais)

*VU, le D.G.S.*

